

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM PREMIERE OBLI INFLATION

Code ISIN : FR0010723379 Part I

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro".

Son objectif de gestion est d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance au moins égale à celle de l'indice composé de 40% Barclays Euro Government Inflation Linked Bond All Markets ex-Greece 1-3 ans coupons réinvestis + 30% Barclays Euro Government Inflation Linked Bond All Markets ex-Greece 3-5 ans coupons réinvestis + 30% Barclays Euro Government Inflation Linked Bond All Markets ex-Greece 5-10 ans coupons réinvestis.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant est libre de choisir les titres qui composent le portefeuille, il peut ou non investir dans les titres qui composent l'Indicateur de Référence dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Le FCP a vocation à être exclusivement investi en titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro et émis ou garantis explicitement par des Etats membres de l'Union européenne ou par d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

Il est majoritairement investi dans des titres de créances, dont le nominal est indexé sur le niveau d'inflation de la zone géographique de l'émetteur et dont le prix varie en fonction du niveau des taux d'intérêts et du niveau d'inflation.

Sa stratégie d'investissement consiste à tirer parti de plusieurs sources de valeur ajoutée :

- anticipation des niveaux d'inflation, pour gérer l'exposition aux taux réels et nominaux. La sensibilité du portefeuille aux taux réels sera gérée dans un intervalle de [2 - 6] ;
- sélection des titres en fonction des zones d'inflation auxquelles le gérant souhaite exposer le portefeuille ;
- Investissement dans des titres à taux fixe ;
- choix des maturités des titres de créances afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, convexité...) ;
- mise en place de stratégies sur les mouvements de courbe, et notamment de façon accessoire via des positions à acheteuses et/ou vendeuses sur les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro.
- stratégies à l'achat et/ ou à la vente sur l'inflation française et celle de la zone euro.
- Ces titres sont sélectionnés afin de respecter la fourchette de sensibilité du FCP comprise en 2 et 6 et ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode Baïle telle que précisée dans le prospectus ou tout autre document jugé équivalent par la Société de gestion.

Par exception, Le FCP peut également investir, à hauteur de 10% maximum de l'actif net, dans des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "Non Investment Grade". Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés et les titres "Non Investment Grade" ne dépasseront pas au global 10% de l'actif net.

A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchette de sensibilité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre et de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, d'exposition (positive ou négative).

La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum.

La part I est une part de capitalisation et/ou distribution.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible À risque plus élevé
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet OPCVM étant majoritairement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire indexés sur l'inflation, libellés en euro et émis par Etats membres de l'Union européenne ou par d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, le niveau de risque associé à cet OPCVM est 3.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée ■ Néant.

Frais de sortie ■ Néant.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants ■ 0,42 % TTC

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

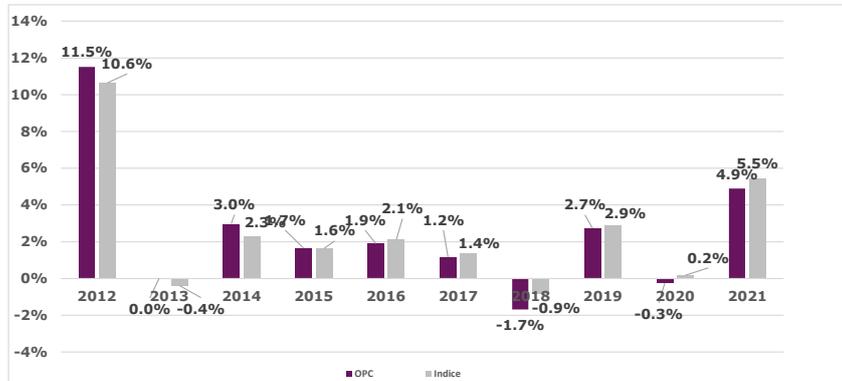
Commission de performance ■ Néant

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 30/06/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.
- L'OPCVM a été créé le 8 avril 2009.
- La part I a été créée le 8 avril 2009.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.